
Evaluation des interventions de l'Agence française de développement en faveur des Indications Géographiques

Sylvène Laborie Roussel*¹ and Anne Chetaille*^{†1}

¹Agence Française de Développement – Agence Française de Développement – France

Résumé

L'Agence française de développement (AFD) propose de présenter les résultats d'une évaluation externe qu'elle vient de lancer concernant ses interventions en faveur des Indications géographiques (IG[1]).

En effet, l'AFD, ainsi que le Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM), ont commencé à soutenir, à partir de 2004, les initiatives en matière d'IG à travers le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC).

A travers ce programme, l'AFD a notamment accompagné les pays en développement à élaborer des cadres réglementaires et législatifs pour la protection et la promotion des IG (tels que l'établissement d'une législation, d'une structure administrative, l'enregistrement d'un ou deux produits pilotes) et a apporté un soutien direct pour améliorer la qualité des produits et leur distribution sur les marchés (soutien à l'enregistrement des produits et consolidation des "savoir-faire") en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Moyen Orient.

Depuis 2004, l'AFD a soutenu treize projets de soutien à l'enregistrement et/ou au renforcement des IG pour un montant total d'engagements nets de 24 millions d'euros. Au total, une vingtaine d'IG ont été enregistrées ou renforcées avec le soutien de l'AFD.

En soutenant les IG, l'AFD cherche à promouvoir un "outil" au service du développement durable. En participant à la protection et la valorisation de savoir-faire traditionnels et à l'amélioration des débouchés commerciaux, les IG doivent en effet, permettre un accroissement des revenus des producteurs et participer à la réduction de la pauvreté. En parallèle, il est attendu qu'elles participent, indirectement, à la conservation de la biodiversité à travers une meilleure gestion des ressources naturelles.

L'AFD soutenant les IG depuis plus de 15 ans, a souhaité, dans une perspective de redevabilité et d'apprentissage, réaliser une évaluation afin d'avoir une vision globale sur la performance et la cohérence de ses interventions avec l'idée de déterminer dans quelle mesure l'IG peut contribuer aux enjeux de développement durable et capitaliser les enseignements pour de futures interventions. L'évaluation permettra d'alimenter les réflexions autour de la "Facilité Indications Géographiques" lancée par le CIRAD et l'AFD en 2021, pour accompagner les acteurs des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique dans le développement des IG.

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: chetaille@afd.fr

Cet exercice sera conduit par le GRET et vise plus spécifiquement à :

- i) Dresser un bilan des interventions de l'AFD, afin de caractériser l'action du groupe, en identifiant ou en reconstruisant ex post les logiques sur lesquelles elles se sont appuyées ;
- ii) Evaluer si, et comment, les interventions de l'AFD ont atteint leurs objectifs et quels ont été leurs résultats, effets directs ou indirects, positifs ou négatifs sur les cadres institutionnels, les revenus des producteurs, les modes de production, la qualité des produits et l'environnement.

Sous réserve qu'ils soient disponibles à cette date-là.

Mots-Clés: évaluation, développement durable